

COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION

DU MARDI 29 JANVIER 2013

En présence de :

- Nafarida Carlisi, directrice de la Crèche "Maison Le Petit Prince" – Juvignac
- Isabelle BETRANCOURT, responsable du RAM Juvignac-Grabels (relais Assistants Maternels) et éducatrice de jeunes enfants
- Jérémy, éducateur jeunes enfants (secteur bébé) de la crèche de Juvignac
- Miranda Huguet, assistante de Mme Carlisi
- Une dizaine de parents (et quelques bébés accompagnateurs!)

Nafarida Carlisi indique que cette réunion collective est une première et qu'elle a pour objectif de présenter l'organisation de la crèche et ses modalités de pré-inscription, à tous et de façon identique.

Elle assure qu'il sera toutefois possible, pour toute demande particulière, de prendre rendez-vous pour un entretien individuel.

Présentation générale:

La crèche "Maison Le Petit Prince Antoine de Saint Exupéry" à Juvignac est une crèche municipale disposant de 70 places d'accueil. C'est la seule crèche municipale où 8 à 10 places sont réservées pour des enfants porteurs de handicap.

Ainsi ,

- 10 places sont réservées pour le handicap
 - 20 places sont mobilisées pour le secteur "Bébé"(de 0 à 12 mois)
 - 20 places pour le secteur des "Moyens" (de 12 mois à 24 mois)
 - et 20 places pour les "Grands" (de 24 mois jusqu'à leur entrée en école maternelle)
- soient 6 secteurs dont 2 localisés au rez de chaussée (grands et enfants porteurs de handicap) et les 4 autres à l'étage, où l'on trouve également une salle de psychomotricité et une salle de transvasement.

Il est important de souligner le fait que les "grands" ont leur place réservée jusqu'à leur entrée à l'école maternelle et non jusqu'à leurs 3 ans révolus.

Les professionnels en poste sont : 1 infirmière, 1 infirmière puéricultrice, des éducateurs de jeunes enfants et des auxiliaires de puéricultures secondés de 2 assistantes administratives.

Modalités de pré-inscription:

L'entrée en cours d'année est très compliquée voire impossible. Pour qu'une place soit disponible, il faut qu'une place se libère. Or, les places en crèche étant conservées jusqu'à l'entrée à la maternelle des enfants dits "grands", seul un départ (déménagement, changement de mode de garde, pose d'un congé parental...) peut libérer une place avant la rentrée scolaire suivante.

Ainsi, il faut attendre la commission des effectifs scolaires (de fin mars, début avril) pour pouvoir connaître les perspectives de places disponibles.

Pour avoir une place en crèche, il faut?

- que les **deux** parents travaillent (critère mis en place par l'adjointe à la Petite Enfance, Mme Evelyne Laborde)
- habiter sur Juvignac
- que la demande de pré-inscription soit la plus précoce possible
- envoyer, tous les mois un mail à la directrice pour confirmer que la demande est toujours d'actualité.

Vers le mois de mai, une commission comprenant Evelyne Laborde, Nafarida Carlisi, Isabelle Bétrancourt et un coordinateur analysent les dossiers de pré-inscriptions et constituent une liste d'attribution des places.

Lorsque cette liste officielle est terminée, un appel téléphonique est passé aux parents concernés et un RDV est fixé avec la directrice (même pour annoncer une place en liste d'attente). Un dossier d'inscription est alors donné et doit être remis au secrétariat, dûment complété, dans les plus brefs délais.

Comme plusieurs temps partiels libèrent des temps pleins, il se peut qu'entre la commission et la rentrée de septembre quelques places ou, quelques créneaux horaires soient disponibles, ainsi même des enfants sur liste d'attente peuvent avoir une place tardivement.

Il faut savoir que pour les 60 places existantes, 140 enfants sont concernés (accueil occasionnels).

Pour des places "d'urgence"(exceptionnelles), la demande doit être faite en direct à Mme Laborde.

Ce qu'il faut savoir avant de sélectionner ce mode de garde:

- Pour des parents ayant des emplois du temps atypiques, il faut penser à mixer ce mode de garde avec soit une garde à domicile soit une assistante maternelle.
- Il faut prendre conscience du temps que va passer l'enfant à la crèche : 30h, 40h, 50h, 55h pour les tarifications. (c'est énorme par rapport à un 35h réalisé par un adulte).
- La crèche ferme 3 semaines en août (réouverture quelques jours avant fin août), 1 semaine à Noël, plus quelques jours pour certains ponts.
- Une adaptation est obligatoire pour l'intégration de l'enfant et sa préparation à la séparation d'avec ses parents : 15 jours y sont consacrés.
- Si une place se libère en février et qu'elle est attribuée en décembre, il faut obligatoirement prendre la place.
- Pour qu'un jour soit déduit en comptabilité (prise de RTT, ...), il faut avoir prévenu la crèche 1 mois à l'avance. Si tel n'est pas le cas, il est dû.

Présentation succincte du Relais Assistants Maternels (RAM):

Isabelle Bétrancourt, responsable du RAM, assure que ce mode de garde, souvent choisi par défaut, est très apprécié par les enfants. Les assistants maternels, une quarantaine à Juvignac (soit 90 places de garde), sont agréés par le Conseil Général, contrôlés par la PMI et assurent la garde à domicile.

Le RAM, situé à deux pas de la crèche, est un lieu d'écoute, d'information, d'échange et d'animation. Son animatrice conseille les parents dans leur recherche de modes de garde (liste à jour des assistants maternels disponibles) et pour les aider dans leurs démarches administratives (modèle de contrat, aides financières, droits et devoirs...).